

Discours du Président de l'Amicale des maires de Lot-et-Garonne

Assemblée Générale extraordinaire en présence de Monsieur Nicolas SARKOZY, Président de la République

Brax le 30 juin 2011

Monsieur le Président de la République,

Mesdames et messieurs les maires, chers collègues,

Chers amis,

Les maires du Lot-et-Garonne, Monsieur le Président de la République, sont d'abord des citoyens et chaque citoyen français est aujourd'hui heureux de la libération d'Hervé GHESQUIERE et de Stéphane TAPONIER, nos concitoyens retenus depuis plus de 18 mois otages en Afghanistan. Chaque citoyen français est fier de l'action diplomatique de la France que vous avez coordonnée et qui a abouti à ce résultat.

Nous, les maires du Lot-et-Garonne, sommes honorés de votre visite dans notre département. Elle participe à la tenue d'une promesse que vous avez faite lors du congrès de l'association des maires de France l'an dernier à Paris de nous rencontrer dans nos territoires. Nous constatons avec plaisir que vous avez tenu parole.

C'est votre seconde visite chez nous en tant que Président de la République dans notre département en 4 ans.

Vous vous êtes rendu l'an dernier dans le marmandais, chez Philippe BOUIN, le Président départemental de notre section « fraise » pour y parler

notamment agriculture et démographie médicale. Vous voilà à nouveau aujourd'hui chez nous pour dialoguer, avec nous, les maires de ce département.

Permettez-moi de voir aussi dans ces deux visites la construction d'une amitié fidèle et durable entre votre personne et les lot-et-garonnais.

Ce n'est pas rien pour un département comme le notre que de recevoir le Président de la République.

Monsieur le Président, vous arrivez à un instant précis de la relation entre le maire et l'Etat. Vous venez alors que les budgets 2011 de nos communes sont les premiers après la suppression de la taxe professionnelle et son remplacement par un ensemble d'impôts nouveaux constituant une vraie révolution dans l'organisation des recettes de nos communes.

Vous venez aussi à un moment où la France est engagée vigoureusement dans une politique de maîtrise de ses déficits publics et cette politique a une conséquence directe et claire sur le ralentissement de l'évolution des dotations de l'Etat à nos communes et à nos intercommunalités.

Vous venez enfin, alors que le 16 décembre 2010 vous avez promulgué la loi de réforme des collectivités territoriales qui accélère de manière décisive la construction intercommunale de notre pays. Selon les premières estimations, cette loi aboutira à la disparition d'environ 45 % des syndicats intercommunaux dans lesquels nos communes sont impliquées et à la

réduction d'environ 35% du nombre de communautés d'agglomération et de communautés de communes.

L'ensemble de ces changements constitue pour nous les maires, et à travers nous pour nos administrés, un changement considérable.

Monsieur le Président, les maires, quelles que soient leurs sensibilités politiques, sont lucides sur les contraintes financières de notre pays à ce moment précis de notre histoire.

Ils sont à la fois témoins des immenses besoins sociaux restant à satisfaire ainsi que des souffrances amplifiées par la crise sociale et économique que vient de traverser notre pays.

Mais, dans leur immense majorité en Lot-et-Garonne, comme en France, nous avons géré nos communes de manière prudente, en bonne mère ou en bon père de famille et nous savons bien que, comme l'Etat, les collectivités locales françaises devront faire des économies d'échelle dans les années qui viennent. C'est la première ligne force de la période dans laquelle nous vivons.

Nous savons bien que la maîtrise de la dépense publique locale passe d'abord par les économies d'échelle que nous pourrons faire en agissant ensemble grâce à des intercommunalités qui auront, enfin, la dimension de nos bassins de vie.

Et c'est pour cette raison que le volet intercommunal de la loi du 16 décembre 2010 fait consensus sur ses fondamentaux. Il y a des angoisses, il y a des grincements de dents sur le calendrier, sur les modalités d'application, éventuellement sur les pouvoirs trop grands donnés à Monsieur le Préfet, mais pas sur le fond de la réforme pour ce qui concerne son volet intercommunal.

Monsieur le Président, ne gâchez pas une bonne réforme par manque de souplesse et par précipitation. Ici, l'intercommunalité est vécue comme un mariage, c'est-à-dire comme un engagement sérieux qui demande mûres réflexions et qui n'a pas à être expédié en plein milieu d'été. Laissez nous méditer à tout cela pendant nos vacances. Laissez nous profiter de ce temps pour négocier le contrat de mariage et à l'automne nous serons présents au rendez-vous de la réforme si vous nous avez donné cette respiration nécessaire.

Bref ce message, votre message, celui d'une intercommunalité audacieuse produisant des services publics de qualité tout en maîtrisant la dépense publique nous sommes prêts à l'entendre et nous sommes prêts à travailler avec vous à ce grand chantier.

Ces intercommunalités que nous voyons émerger sonnent t'elles pour autant le glas de nos communes rurales ?

S'il est bien une interrogation existentielle des maires aujourd'hui, c'est bien celle-là !

Il y a parmi nous un syndrome de la mairie « état-civil » qui aurait été progressivement dépouillée de tous ses pouvoirs.

Monsieur le Président, il faut qu'aujourd'hui, par votre vision, vous nous rassuriez sur cette question précise : « y a-t-il un avenir pour nos petites communes ? ».

De toutes nos forces, nous voulons plaider auprès de vous, si c'est nécessaire, la pertinence de ces petites communes dans la France du XXIème siècle.

Prenons l'exemple de notre département et de ses chiffres clés : 5360 km², 326 000 habitants, 319 communes. Ici, la commune moyenne, c'est environ 1000 habitants pour une superficie de 1680 hectares.

Nous affirmons que pour une France moderne et efficace, ce maillage là est pertinent.

Je ne dis pas que la liste des toutes petites communes doit être intouchable. Nous savons bien que pour les plus petites d'entr'elles, il faudra bien un jour penser à des rapprochements.

Mais pour l'essentiel, le maillage actuel permet de conserver ce fameux lien social « élu-administré », cette fameuse relation de proximité.

Or, c'est elle qui permet aux élus de connaître personnellement une grande partie de leurs administrés et par cette connaissance de pouvoir les aider efficacement.

Monsieur le Président, la voilà la deuxième ligne force de notre période actuelle. C'est le besoin, c'est l'exigence grandissante de réactivité et de proximité voulue par nos administrés pour ce qui concerne leur relation avec les élus et ne nous y trompons pas, l'arrivée des nouvelles technologies a encore accru cette exigence de réactivité et de proximité qui parfois devient littéralement épuisante pour les fonctionnaires territoriaux et les élus.

Bref, le modèle français, si souvent décrié avec ses 36 000 communes à la fin du XXème siècle, devient bigrement tendance, bigrement XXIème siècle si nous savons, comme nous l'y invite la loi du 16 décembre 2010, faire naître de véritables intercommunalités de bassins de vie et transformer nos mairies en producteurs de relations, de lien social, de machines à bien faire les petites et les grandes choses de la vie quotidienne.

Nous avons d'ailleurs, Monsieur le Président, noté avec beaucoup de plaisir que la loi territoriale avait maintenu la compétence générale à une seule collectivité : la mairie envoyant par là même un signal clair : la mairie reste la pierre angulaire de la construction territoriale française du XXIème siècle.

Monsieur le Président, vous avez commencé votre exceptionnelle carrière politique en étant un des nôtres. Vous avez été maire pendant 19 ans et les français ont encore en mémoire certaines images fortes du maire Nicolas SARKOZY. 19 ans de maire, cela ne s'oublie pas ! Nous savons que vous nous comprenez, nous espérons que le Président nous entendra.